



NOTIFICATION DE DÉCISION

COMMISSION D'EXAMEN

du : 02/12/2011

NOTIFICATION

du : 29/12/2011

ESPRIT CREATIF DU BATIMENT
78 RUE KERVEGUEN
97421 LA RIVIERE

SIREN : 481 824 787

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	6232 Revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse (Technicité confirmée)	01/12/2015

MOTIVATION : Après un nouvel examen du dossier et des documents complémentaires adressés, la commission attribue la qualification 6232 à titre quadriennal.

La commission attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Le Président de la Commission
Patrick CHAGNAS

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer votre entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement général.*